

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018**

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : 13  
de présents : 10  
de votants : 13

**CONVOCATION DU 6 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 11 Avril à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents :** M. JAULNEAU Jacky, M. MAUPU Jacques, Mme MENAGER Jocelyne, M. PINGET Michel, M. CARPENTIER Michel, M. LOCHEREAU Jean, M. BRUNEAU Michel, M. GAUTIER Didier, Mme LECACHEUR Céline et Mme ROMEUR Stéphanie.

**Etaient absentes et excusées :** Mme SOUCHET Chantal (pouvoir à Mme MENAGER Jocelyne), Mme SOULARD Marie-Françoise (pouvoir à Mme ROMEUR Stéphanie) et Mme BERTHELOT Christelle (pouvoir à M. MAUPU Jacques).

**Secrétaire de séance :** M. MAUPU Jacques.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du 22/02/2018.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
3. Modification des statuts de la CCEBP / Compétence Transport Scolaire.
4. Approbation du Compte de Gestion 2017 et Vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal.
5. Affectation du résultat 2017 du Budget Principal.
6. Vote des taux de fiscalité locale pour 2018.
7. Vote du Budget Primitif Principal 2018.
8. Aménagement de voirie et enfouissement de réseaux à la Butte / Attribution du marché de travaux.
9. Travaux d'isolation, chauffage et éclairage à la salle polyvalente / Attribution du marché.
10. Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service.
11. Création de poste et suppression de poste.
12. Comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêts et étangs du Perche » / Désignation des représentants de la commune.
13. Questions diverses.

---

Compte rendu de conseil municipal du 22 Février 2018:  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

---

**SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

## **SIRTOM :**

### Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017.

Ce rapport fait apparaître une baisse importante du tonnage des ordures ménagères (- 5 % par rapport à 2016) et une hausse de 20 % des tonnages de tri sélectif.

Pour 2018, le budget nécessite une hausse de 3 % (soit un taux de 13 %) de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, liée exclusivement à l'extension du SIRTOM au secteur de la Ferté-Vidame.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE.**

### Principales décisions du Conseil Communautaire du 05/03/2018 :

- ◆ Acquisition d'un bâtiment à rénover, à Illiers, pour y installer le siège de la Communauté de Communes.
- ◆ Demandes de subvention pour les travaux de voirie (pour Chuisnes, chemin d'Ecuray).
- ◆ Prise de compétence « Transport scolaire pour les écoles primaires et maternelles » par la communauté de communes.

### Conseil Communautaire du 09/04/2018 :

- ◆ Vote des budgets annexes et du budget principal : les taux de fiscalité restent inchangés.

---

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE RELATIVE A LA PRISE DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES EN DIRECTION DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES DU TERRITOIRE.**

### **Délibération n° 18-2018**

Le Maire expose :

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n°18-41 du Conseil Communautaire du 5 mars 2018, a décidé de modifier ses statuts en vue de « prendre la compétence : transport scolaire primaire et maternelle ».

Ainsi, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de remplacer la rédaction « Transports scolaires de l'enseignement du 1er degré par délégation du Conseil Régional du Centre Val de Loire, à l'exception des sorties scolaires et des sorties extra scolaires, pour les écoles de Illiers-Combray, de Cernay-Marchéville, de Magny, de Bailleau-le-Pin, de St Avit les Guépières-Vieuvicq-Charonville » par « transport scolaire, par délégation du Conseil Régional du Centre Val de Loire, des élèves de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en direction des écoles primaires et maternelles du territoire, les sorties scolaires et extra-scolaires restant de compétence communale ou syndicale » au sein de ses statuts.

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche visant à « prendre la compétence : transport scolaire primaire et maternelle »

➤ Approuve la nouvelle rédaction des statuts joints en annexe.

---

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE CHUISNES.

### **Délibération n° 19-2018**

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la commune qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Résultats reportés		141 607,37		18 924,87		160 532,24
Opérations de l'exercice	495 023,80	693 134,32	328 845,48	271 316,97	823 869,28	964 451,29
<b>Total</b>	<b>495 023,80</b>	<b>834 741,69</b>	<b>328 845,48</b>	<b>290 241,84</b>	<b>823 869,28</b>	<b>1 124 983,53</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>+ 339 717,89</b>	<b>-38 603,64</b>			<b>+ 301 114,25</b>

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Michel CARPENTIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Compte Administratif 2017 du Budget Principal en totale conformité avec le Compte de Gestion 2017.
- Approuve le Compte de Gestion 2017 établi par la Trésorière de Courville/Eure.

---

## AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL.

### **Délibération n° 20-2018**

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, expose :

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Le résultat de clôture se présente ainsi :

- En section de fonctionnement un excédent de : 339 717,89 €
- En section d'investissement un déficit de : 38 603,64 €
- Soit un excédent global de 301 114,25 €.

Et compte tenu des Restes à Réaliser en Investissement 2017 de + 10871,01 €, du déficit d'investissement de 38 603,64 €, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 27 732,63 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), et d'inscrire au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) l'excédent de 311 985,26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat 2017 du Budget Principal comme suit :
  - 27 732,63 € au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.
  - 311 985,26 € au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

---

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018.**

### **Délibération n° 21-2018**

Monsieur le Maire rappelle les taux 2017 et propose d'augmenter pour 2018 les taux d'imposition des 3 taxes directes locales de 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (11 pour et 2 contre), vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8.71 %
- Taxe Foncière (bâti) : 18.35 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 30.28 %

Soit un produit attendu de 259 256 €.

---

Le Maire indique que le budget 2018 prend en compte une hausse de 1 % de la fiscalité communale.

Cette variation est justifiée par la nécessité de tendre vers une convergence des taux de fiscalité des communes membres de la communauté de communes et de maintenir un niveau de fiscalité qui permette de continuer à bénéficier d'un mécanisme de péréquation, le FPIC (560 000 € en 2017 pour la Communauté de Communes).

---

## **BUGDET PRINCIPAL DE CHUISNES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.**

### **Délibération n° 22-2018**

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, présente le Budget Primitif 2018 du Budget Principal de Chuisnes qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 985 634,89 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 590 737,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Adopte le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de Fonctionnement à 985 634,89 € et en dépenses et recettes d'Investissement à 590 737,37 €.

---

## **AMÉNAGEMENT DE VOIRIE (RUE DE L'ALOUETTE) ET ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX (RUES DE L'ALOUETTE, DE LA FORGE ET VOIE DE LA LIBERTÉ) / ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**

### **Délibération n° 23-2018**

Le Maire expose :

Par délibération n°09-2017 en date du 24 Janvier 2017, le Conseil Municipal s'est prononcée favorablement sur le projet d'aménagement de voirie rue de l'Alouette.

De son côté, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, a approuvé le dossier d'enfouissement des réseaux dans les rues de l'Alouette, de la Forge et Voie de la Liberté.

Par délibération n°09-2018 en date du 22 Février 2018, la Commune et la Communauté de Communes ont approuvé le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage pour ce chantier et ont confié le marché de maîtrise d'œuvre à M. EMPEREUR Yannick.

Au terme de la consultation engagée pour attribuer ce marché de travaux, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle proposée par l'entreprise VILLEDIEU Frères pour un montant global HT de 64 851,50 € (qui se répartissent en 24 704,50 € pour les réseaux et 40 147,00 € pour la voirie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de confier les travaux d'aménagement de voirie et d'enfouissement des réseaux (rues de l'Alouette, de la Forge et Voie de la Liberté) à l'entreprise VILLEDIEU Frères, 1 bis rue des Champarts, 28160 DANGEAU, pour un montant total HT de 64 851,50 € soit 77 821,80 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

---

### **TRAVAUX D'ISOLATION, CHAUFFAGE, ECLAIRAGE A LA SALLE POLYVALENTE / ATTRIBUTION DU MARCHE.**

#### **Délibération n° 24-2018**

Le Maire expose :

Par délibérations n° 06-2018 et 08-2018 en date du 22/02/2018, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'isolation, chauffage et éclairage à la salle polyvalente et sollicité l'aide du Département au titre du FDI et de l'Etat au titre du DSIL.

Il convient d'engager les travaux pour un achèvement avant la rentrée scolaire de Septembre 2018.

Après consultation, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle proposée par la SARL LEROY ET VINCENT pour un montant HT de 25 926,14 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Accepte le devis de la SARL LEROY et VINCENT, 20 rue de la Tuilerie, 28190 CHUISNES, pour un montant HT de 25 926,14 € soit 31 111,37 € TTC, pour les travaux d'isolation, chauffage et éclairage à la salle polyvalente.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

---

### **CONTRAT DE SEGILOG / RENOUVELLEMENT POUR 3 ANS.**

#### **Délibération n° 25-2018**

Le Maire expose :

Le contrat d'acquisition de logiciels et prestation de services avec la société SEGILOG étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Accepte le contrat tel que proposé et autorise le Maire à le signer.

---

### **CREATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL.**

#### **Délibération n° 26-2018**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Attaché Territorial, en raison de la promotion interne au grade d'Attaché Territorial de Madame AIMÉ Elisabeth occupant la fonction de secrétaire de mairie catégorie A.

Le Maire, propose à l'assemblée :

- la création de 1 emploi d'Attaché Territorial, permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer, à compter du 01/05/2018, un emploi permanent d'Attaché Territorial à temps complet.
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

---

## **COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « FORÊTS ET ÉTANGS DU PERCHE » / DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE CHUISNES.**

### **Délibération n° 27-2018**

Le Maire expose :

Suite à l'arrêté préfectoral du 5 Mars 2018 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêts et étangs du Perche » dont fait partie la commune de CHUISNES, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette instance.

Sont candidats : Jacky JAULNEAU en tant que titulaire et Jean LOCHEREAU en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Jacky JAULNEAU en tant que membre titulaire et Monsieur Jean LOCHEREAU en tant que suppléant pour représenter la commune de Chuisnes au Comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêts et étangs du Perche.

---

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Renforcement du réseau d'eau potable entre la Closure et Barizeau : une réunion de travail a eu lieu avec le cabinet VERDI pour préparer le DCE.

- A plusieurs reprises, des coupures d'eau se sont produites, la nuit, dans le bourg (problème au niveau des pompes). La

communauté de communes, compétente pour la distribution, a été saisie pour que les réparations soient entreprises.

➤ Rythmes scolaires pour la rentrée 2018 : Avis favorable pour la semaine de 4 jours de la part de l'Inspecteur d'Académie. Toutefois, l'avis de la Région sur l'incidence transport scolaire n'est pas encore connu.

➤ Restauration de la cloche de l'Eglise : Accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une subvention de 40 %.

➤ Voirie : Présence de nids de poules importants à Beauchêne, en limite de chaussée. Des réparations partielles vont être entreprises rapidement mais il conviendrait de poser, en 2019, une bordure caniveau dans le secteur concerné.

➤ Restauration scolaire : proposition d'achat de vaisselle pour environ 400 € HT. Accord du Conseil Municipal.

➤ Projets éoliens : le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de Monsieur LE GOC (Haguenon) qui s'oppose au projet étudié par la société H2AIR.

Le Maire rappelle, qu'à ce jour, le Conseil Municipal n'a pas donné suite aux diverses sollicitations reçues. Il conviendra cependant d'arrêter une position qui dépendra des orientations du PLU Intercommunal et des contraintes liées à la directive paysagère sur les cônes de vues sur la cathédrale de Chartres. Afin de nourrir la réflexion de chacun sur cette question, il propose de répondre favorablement à la proposition d'EDF Energies Nouvelles de provoquer une réunion d'échange avec le conseil municipal sur un projet de parc éolien. Accord du Conseil Municipal.

➤ L'Harmonie de Courville-sur-Eure propose un concert, gratuit, le 9 Juin à la salle polyvalente. Avis favorable du Conseil Municipal pour une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente.

➤ 14 juillet 2018 : Un repas sera proposé (une paëlla) à midi. L'animation n'est pas encore connue.

➤ Arbre de Noël 2018 : Une animation « contes » avec Jean-Pierre JÉRÔME est prévue.

➤ Bric-à-Brac les 19 et 20 Mai 2018 : Chuisnes en Fêtes a prévu l'intervention d'une chanteuse avant le feu d'artifice, le samedi soir.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 11 Avril 2018

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,